

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-12-180

Séance du 18 décembre 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Photo club Bagnols Marcoule »

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
21	7	5

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 décembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à C. **BOISSEL**, Jennifer **OBID** procuration à M.**COUSTON**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** à C.**BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à F. **SERVOL**, Ali **OUATIZERGA** procuration à C.**SUAU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.**ROUX**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY**

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Photo club Bagnols Marcoule »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association Photo Club Bagnols Marcoule fédère les amateurs de photographie depuis 1965,

Considérant les nombreuses expositions organisées par l'association et son implication dans divers événements organisés par la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant l'importance pour l'association de moderniser son équipement informatique et de remplacer ses imprimantes afin de continuer à produire des clichés de qualité et à proposer à ses membres une expérience photographique optimale,

Considérant les dépenses engagées dans ce but,

Considérant la demande de l'association qui souhaite obtenir une subvention pour compenser une partie des dépenses engagées,

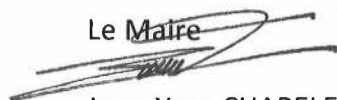
Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines, et de la tranquillité publique du 04 décembre 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « Photo Club Bagnols Marcoule ».

Cette dépense sera imputée sur le compte « 0404-3113-65748 » du budget en cours.

Le Maire



Jean-Yves CHAPELET

